



Université Cheikh Anta Diop de Dakar
Laboratoire d'Analyse des Politiques de Développement



ACTES DE LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE DE DAKAR (CEID)

*Améliorer le ciblage des politiques publiques pour une économie solide,
inclusive et génératrice d'emplois décents en Afrique*

Université Cheikh Anta Diop de Dakar – Sénégal, 2 et 3 mai 2023

L'ÉCONOMIE INFORMELLE, L'ÉCONOMIE SOCIALE ET L'ÉCONOMIE CRIMINELLE DANS LA CEDEAO : MISE EN PERSPECTIVES ?

Istifanous ADO, Université de Strasbourg, CNRS, BETA, Strasbourg, France

Francis KERN, Université de Strasbourg, CNRS, BETA, Université de Strasbourg

RÉSUMÉ : Après plus d'un demi siècle de débat, le secteur informel reste encore une question préoccupante pour les économies en développement notamment quant à sa capacité de créer des emplois décents. L'objet de cet article est d'apporter un éclairage nouveau concernant le secteur informel et dans une perspective de développement économique de sa capacité à la création d'un emploi décent dans une économie inclusive. Après avoir montré les limites des politiques de formalisation mises œuvre depuis les années 1980, notre analyse montre qu'il y a dans le secteur informel élargi quatre sous-secteur d'économies. Alors que l'économie informelle pourrait faire l'objet de formalisation pour se transformer en PME, en groupement ou en coopérative, l'économie non-déclarée qui est familiale doit être encouragée pour évoluer vers l'économie sociale et solidaire. Quand à l'économie non-comptabilisée et illégale elles doivent être combattue en mobilisant l'arsenal juridique déjà existant et en créant des services étatiques ad hoc qui puissent coopérer à l'échelle régionale pour combattre efficacement cette menace au risque d'assister à une criminalisation des économie des pays de la CEDEAO. Pour illustrer nos propos, nous avons fait une analyse exploratoire monographique pour montrer que le développement économique des pays nécessite la mise en place d'un environnement favorable pouvant stimuler l'allocation de talents qui seront capables de devenir entrepreneur individuel ou solidaire.

MOTS-CLÉS : Economie informelle, économie sociale et solidaire, économie criminelle, entrepreneuriat informel, entrepreneuriat solidaire, secteur informel, entreprise sociale

Les idées et opinions exprimées dans les textes publiés dans les actes de la CEID n'engagent que leurs auteurs et ne représentent pas nécessairement celles de l'UCAD ou de ses partenaires. Aussi, les erreurs et lacunes subsistantes de même que les omissions relèvent de la seule responsabilité des auteurs.

Introduction

Le thème de la conférence économique internationale qui aura lieu à Dakar en mai 2023 vient relancer un débat existentiel pour le développement du continent africain. Ce thème « Améliorer le ciblage des politiques publiques pour une économie solide, inclusive et génératrice d'emplois décents en Afrique » ne peut pas exclure la question du secteur informel qui suscite un débat depuis plus d'un demi siècle. Ce débat n'a pas jusque-là apporté des réponses permettant de résoudre la question de l'emploi décent dans le processus du développement en Afrique. Tout a commencé avec une enquête de l'organisation mondiale de travail (OIT) portant sur l'emploi, les revenus et l'égalité afin de proposer une stratégie permettant d'accroître l'emplois productif au Kenya¹. Avant cette mission deux autres missions avaient été menées en Asie (Sri Lanka), et en Amérique Latine (Colombie). Mais c'est la mission du Kenya qui a fait couler beaucoup d'encre non seulement à cause de son envergure mais aussi et surtout parce que c'est pour la première fois que le terme du secteur informel ait été utilisé par une institution internationale comme l'OIT (ILO, 1972 ; Muir, 1972 ; Rado, 1973). Une année plus tard une autre enquête a été menée au Ghana par Hart (1973) qui a aussi clairement utilisé le terme « secteur informel » pour décrire un système parallèle de création de revenus par les migrants Frafra en grande majorité analphabètes et non qualifiés. Ces deux travaux fondateurs sont à la base du débat sur la nature et les enjeux que constitue le secteur informel.

Contrairement à l'économie informelle, les travaux sur l'économie sociale sont anciens. Même si le concept a trouvé ses principales expressions en Europe au cours du dix-neuvième siècle, sa préhistoire date de l'Égypte des pharaons (Defourny, 2004). Le concept a commencé à intéresser les économistes, en tout cas en France, vraisemblablement à partir de 1830 avec la publication de l'ouvrage « *Nouveau traité d'économie sociale* » par Charles Dunoyer puis la création de la société d'économie sociale par Frédérique Le Play qui publiera une revue du même nom entre 1856 et 1945 (Savoie, 2008). En 1905, Charles Gide publia à son tour un ouvrage intitulé « *L'économie sociale* » où l'auteur encourage une synergie entre l'économie politique et l'économie sociale. Aujourd'hui, le terme connaît davantage d'engouement dans les pays industrialisés capitalistes, les pays émergents en transition et les pays les moins industrialisés notamment ceux de l'Afrique.

Concernant l'économie criminelle, elle est une autre thématique qui attire de plus en plus l'attention des chercheurs notamment avec l'insécurité grandissante en Afrique (Diariso, 2019). Cette thématique doit être étudiée en parallèle avec la question du secteur informel car plusieurs travaux ont essayé de montrer la porosité de frontières entre les différentes entreprises du secteur informel (Gourévitch, 2002 ; Lautier, 2004 ; Benjamin et Mbaye, 2012 ; Hugon, 2013).

L'objectif de cette communication est d'apporter un éclairage concernant le secteur informel et dans une perspective de développement économique sa capacité à la création d'un emploi décent. Pour ce faire, nous allons dans un premier temps définir le secteur informel. Deuxièmement, nous monterons la relation qui peut exister entre ce secteur et l'économie sociale en se basant notamment sur les travaux de Charles Gide. En troisième lieu, nous allons montrer qu'il y a une nouvelle tendance qui conduit des entreprises informelles vers l'économie criminelle en lieu et place de la formalisation. Nous illustrerons nos arguments par une enquête que nous avons réalisée sur cinq pays membres de la communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO). Après la présentation des résultats, une discussion sera présentée afin d'énumérer un certain nombre de recommandations permettant le développement du secteur informel vers une économie sociale comme alternative au basculement dans l'économie criminelle.

¹ Le titre original du rapport est : " *employment, incomes and equality a strategy for increasing productive employment in Kenya*". C'est travail d'enquête financé par l'OIT et mené par une équipe de 48 chercheurs dirigée par les professeurs Singer et Richard Jolly et qui ont produit un rapport de 600 pages

1. Le secteur informel et l'économie sociale dans le contexte africain

L'Afrique est ce continent qui attire de plus en plus l'attention du monde entier dans de nombreux domaines d'activités. Cette attractivité peut être justifiée par plusieurs raisons. D'après les prévisions, l'Afrique sera le continent le plus touché par les changements climatiques malgré son faible impact dans les émissions de gaz à effet de serre. Ce changement climatique produit par les pays déjà industrialisés impactera certainement la production agricole de ce continent. Ce phénomène de changement climatique risque d'aggraver les inégalités sociales au sein des populations, entre les pays africains mais aussi entre l'Afrique et le reste du monde. D'ailleurs, cela est visible ces dernières années par les inondations dans certains pays comme le Niger, le Nigeria et les sécheresses sévères dans d'autres pays de l'Afrique de l'Est.

L'Afrique attire aussi l'attention à cause des défis sécuritaires grandissants notamment dans le Sahel et la Corne de l'Afrique où le terrorisme trouve un terrain fertile. L'insécurité au Sahel notamment sur la zone de trois frontières (Niger, Mali et Burkina Faso) menace l'équilibre sociale et même la survie de ces Etats qui sont déjà économiquement et politiquement instables. Ce conflit se métastase vers les pays côtiers comme le Togo, le Bénin et le nord du Ghana qui jouent pourtant jusque-là le rôle de verrou contre le terrorisme vers ces pays. Or, les pays comme la Côte d'Ivoire, Cap-Vert, Sénégal, Gambie et Guinée qui présentent un calme précaire pourraient être potentiellement touchés si ce verrou sécuritaire saute. L'insécurité alimentée par la pauvreté pourrait aggraver la piraterie maritime dans la Golfe de Guinée et mettrait à mal la paix dans tous les pays côtiers de l'Afrique. Si les organisations terroristes du Sahel atteignent le Golfe de Guinée faisant la jonction avec déjà les groupes criminels qui sévissent déjà dans le Golfe de Guinée alors un champ nouveau s'ouvrirait pour l'économie criminelle (le recyclage de la drogue par les narcotrafiquants, la prise d'otage, le trafic des êtres humains, la contrebande etc.) qui deviendrait florissant et risquerait de déstabiliser le continent africain.

L'Afrique attire l'attention à cause de la richesse de ses sous-sols. Il est souvent dit de l'Afrique que son sous-sol relève d'un scandale géologique car la nature l'a pourvu d'une richesse énorme qui devrait être un avantage incontestable pour assurer le bien être de la population mais qui est devenue un malheur pour elle : La malédiction des matières premières ou Dutch Disease.

Les enjeux économiques concernent davantage les captations de ressources naturelles (diamant, pétrole, etc.) et le contrôle des trafics (, drogue, etc.) que les conquêtes de marchés.

L'Afrique attire l'attention aussi du point de vue démographique. A ce niveau, l'Afrique subsaharienne est déjà un acteur majeur de la démographie de la planète car des pays comme le Nigeria (215 millions en 2021), l'Éthiopie (101 millions), la République Démocratique du Congo (76 millions), l'Afrique du Sud (63 millions) et la Tanzanie (51 millions) compteront près de 1 milliard d'habitant en 2050 puis 1,8 milliard en 2100 (Tabutin et Schoumaker, 2020). Selon ces auteurs, dès 2030 le Nigeria deviendra le 3^e pays le plus peuplé de la planète et les pays comme le Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad qui sont encore peu peuplés connaîtront une explosion démographique importante. Le Niger aurait 66 millions dès 2050. Le Mali et le Burkina Faso atteindraient 44 millions. Ces prévisions démographiques vont s'accompagner des défis socioéconomiques qu'il faudra prendre des mesures idoines dès aujourd'hui. Parmi ces mesures, c'est la valorisation du secteur informel afin qu'il soit le plus performant dans la création des emplois, de richesse, de stabilité et de paix sociale.

1.1. Le secteur informel : De quoi parle-t-on ?

A la fin des années 1960, la question d'emplois, de revenus et des inégalités dans les pays les moins avancés devint un débat important à tel point que l'Organisation Internationale de Travail (OIT) lance un programme mondial pour l'emploi dès 1969. Des missions ont été envoyées un peu partout, en Amérique Latine (Colombie), en Asie (Sri Lanka) et en Afrique notamment au Kenya et au Ghana.

La mission du Kenya est coordonnée par l'équipe de Singer et Jolly et une autre enquête est menée au Ghana par Harth.

Loin de la définition péjorative que certains chercheurs donnent au secteur informel, Singer et Jolly (1972) prônent une politique positive basée sur la nécessité et le potentiel du secteur informel. Il en va de même pour Hart (1973, p.86) qui propose une politique positive car « *le secteur informel semble soutenir un niveau élevé d'activité d'exportation* ». Cependant, on peut observer une ambiguïté sur la définition du secteur informel par les pères fondateurs de ce débat. Cette ambiguïté définitionnelle est en quelque sorte à l'origine de l'instabilité terminologique et définitionnelle du secteur informel.

Pour définir le secteur informel, Singer et Jolly (1972, p.124) se réfèrent au concept de disparité du chômage entre les hommes et les femmes principalement dans le contexte kenyan. Selon eux, la question de la disparité est nécessaire pour déterminer ce secteur d'autant plus que les femmes en milieu rural sont les plus touchées par ce phénomène considéré comme des activités « *non économiques* » contrairement aux « *activités qualifiées* » qui marquent la personne qui les exerce comme faisant partie de la « *population active* ». Ensuite, pour comprendre ce qu'est le secteur informel, les auteurs incluent la notion de « *force de travail* » qui est l'emploi appartenant à l'économie formelle et les activités « *non économiques* » qui signifient l'emploi informel.

Certains auteurs comme Rado (1973) ont observé que les auteurs du rapport de l'OIT rejettent la dichotomie conventionnelle de l'économie dualiste dans laquelle un secteur moderne en croissance va remplacer le secteur traditionnel ou de subsistance. Dans l'esprit du rapport, le secteur informel qui est traditionnel pourrait être le continuum du secteur formel si quelques bonnes politiques ont été prises pour sa modernisation. Cependant, l'ambiguïté de la définition donnée par le rapport est que l'emploi informel peut être trouvé à la fois dans les entreprises formelles et informelles. Par conséquent, la question d'emploi pourrait réduire la définition du secteur informel et conduire à des politiques de formalisation non pertinentes. Toutefois, traiter la problématique du secteur informel du point de vue d'emploi peut être une belle perspective pour faire évoluer le secteur informel vers l'économie sociale.

Pour définir le secteur informel, Hart (1973, p.68), est passé par une distinction « *entre les revenus formels et informels basée essentiellement sur celle entre salariat et travail indépendant* ». Plus intéressant, Hart a divisé le secteur informel en deux catégories. D'une part il y a les revenus informels qui sont légitimes et d'autre part, il existe des revenus informels qui sont illégitimes. Hart précise que même dans le secteur formel, il existe des revenus qui viennent des emplois informels. Alors que les revenus informels légitimes désignent tous les revenus qui sont moralement acceptés, les revenus informels illégitimes sont l'ensemble de tous ces revenus qui sont interdits par les mœurs et des pratiques socialement acceptées. Cette distinction de Hart sur la légitimité et l'illégitimité des revenus venant du secteur informel permet d'établir une réflexion sur la sectorisation du secteur informel.

1.2. La sectorisation du secteur informel : une nécessaire clarification

Dans un article publié dans *World Development*, Feige (1990) a utilisé la théorie néo-institutionnaliste pour établir une taxonomie des économies souterraines (*Underground Economies*) dans le but de clarifier et de proposer une méthodologie d'évaluation. Il a aussi essayé de répondre aux problèmes qui se posent lorsqu'il s'agit d'estimer la taille et la croissance du secteur informel. Tout en évaluant les forces et les faiblesses d'une approche alternative utilisée pour mesurer le secteur informel, Feige (1990) définit le rôle que peut jouer une bonne méthodologie d'évaluation et de sectorisation du secteur informel pour les décideurs de la politique économique.

En nous inspirant de la taxonomie de Feige, nous pouvons déterminer lequel des sous-secteurs de l'informel sont plus proche de l'économie sociale sur lequel les politiques doivent s'atteler pour socialiser afin de contribuer au bien du peuple. Feige estime que le secteur informel regroupe quatre types d'économies qui sont toutes différentes les unes des autres. Avec ce travail de Feige, on ne doit

plus confondre l'économie non enregistrée avec l'économie non comptabilisée, ou encore l'économie illégale de nature criminelle avec l'économie informelle.

Si d'ailleurs, lors de la 89e conférence internationale du travail tenue en juin 2001, le débat a porté sur les mécanismes qui permettront l'intégration de l'économie informelle dans l'économie formelle, c'est parce qu'à priori on reconnaît qu'elle n'est pas par essence criminelle. En 2002, même l'OIT reconnaissait que « *le concept d'informalité a évolué, son cadre passant de l'emploi dans un type spécifique d'unité de production (ou d'entreprises) à un phénomène touchant toute l'économie* » (BIT 2002, p.3). Toutefois, il serait judicieux dans cette évolution conceptuelle de distinguer les différents sous-secteurs qui coexistent dans ce secteur informel.

Selon la taxonomie de Feige (1990), l'économie illégale est l'ensemble des activités illégales et illégitimes, comme le trafic de drogue, le trafic d'armes et la contrefaçon. Dans un manuel dédié à la mesure de l'économie non observée en 2003, l'OCDE abonde dans le même sens lorsqu'elle définit cette économie comme l'ensemble des « *activités productives qui génèrent des biens et des services interdits par la loi ou qui sont illégales lorsqu'elles sont exercées par des producteurs qui n'en ont pas l'autorisation* ». C'est dans l'économie illégale que se cachent les organisations criminelles, le système de blanchiment d'argent, les mafias et toute autre activité bannie par la loi et la société (Koutouzis et al., 2012 ; Ashin, 2012). C'est à ce niveau que l'on trouve des entreprises criminelles et des emplois criminels. Vernier (2017, p.17) estime à deux mille milliards de dollar le produit criminel brut (PCB), ce qui est difficilement mesurable. Les entreprises criminelles de la mafia sont essentiellement réparties dans les pays suivants : la Chine (premier pays, dont les membres des mafias sont estimés à un million, la Russie (172 000 membres), l'Italie (64 000), les États-Unis (40 000 membres), le Japon (19 500 membres) et la Colombie (25 000 membres), mais avec l'insécurité qui sévit en Afrique, la mafia commence à s'installer dans le Sahel (Vernier 2017)

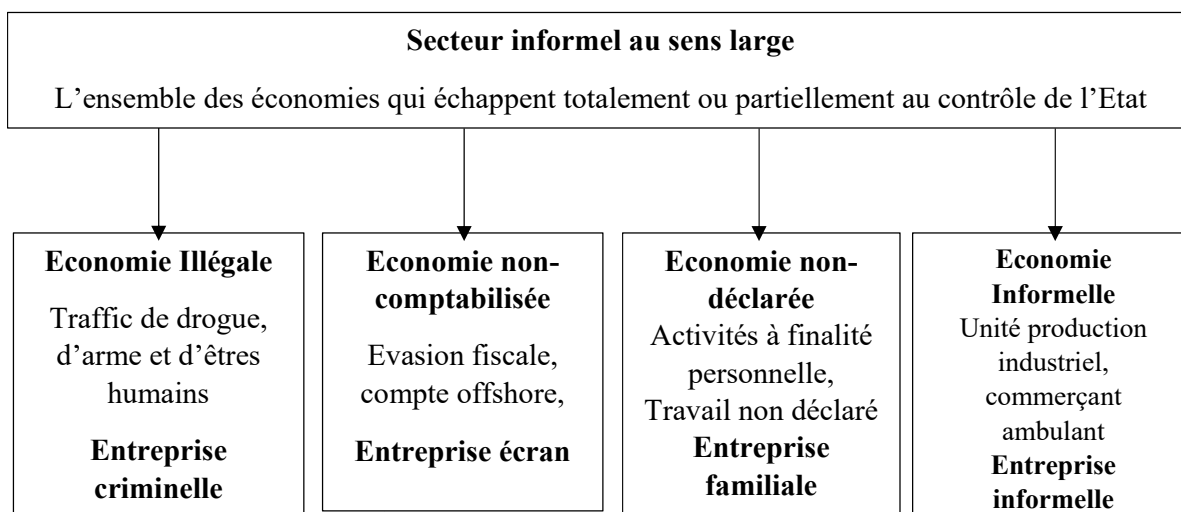
Contrairement à l'économie illégale, l'économie non comptabilisée est définie par l'OCDE (2003) comme l'ensemble des activités cachées permettant de ne pas payer les impôts et d'éviter d'autres obligations légales de manière intentionnelle. C'est ici que l'on trouve les empreintes des sociétés-écrans, des comptes bancaires dissimulés dans les paradis fiscaux et d'autres activités visant à se soustraire au paiement des impôts (Chohan, 2016 ; Vernier, 2017). Toutefois, il existe des sociétés-écrans, dans ce sous-secteur de l'économie, dont l'objectif n'est pas tout à fait l'évasion fiscale, mais plutôt la protection contre l'espionnage de la concurrence. Il faut noter que ces entreprises ne sont pas nombreuses et il est difficile de connaître exactement la vraie motivation de la création d'une société-écran. Dans cette économie, les entreprises ont un pied dans la formalité et un pied dans l'informalité. On parle ici des entreprises off-shore et des emplois qui permettent de se spécialiser dans le métier de l'optimisation fiscale.

À côté de ces deux types d'économies, on trouve l'économie non déclarée ou l'économie familiale selon l'appellation de l'OCDE (2003). Cette économie correspond à l'ensemble des activités à finalité personnelle et qui n'est pas déclarée. Ce manque de déclaration peut être intentionnel ou non comme dans le cas du service à domicile rémunéré. L'économie familiale est très florissante en Afrique à cause de la formation d'une classe moyenne (Banque mondiale, 2012 ; Benjamin & Mbaye 2012, Hugon, 2014,). Cette économie peut être mise en parallèle avec l'emploi informel qui génère des revenus informels dont Hart a étudié le fonctionnement au Ghana depuis les années 1970. Dans les pays industrialisés, l'économie collaborative (le système de covoiturage ou certaines ventes en ligne par exemple) entre dans le registre de cette économie qui a bénéficié du terme élégant d' « économie collaborative ». Ici on ne parle pas d'une entreprise à proprement parler, mais plutôt d'une activité complémentaire de revenu qui s'apparente à de l'emploi informel. De fait elle s'inscrit dans l'entreprise familiale selon la définition de l'OCDE (2003).

L'économie informelle fait partie d'un secteur informel élargi au même titre que les trois autres économies exposées ci-après. Elle représente l'ensemble des activités qui ne sont pas ou qui sont faiblement enregistrées. Feige (1990, p.10) remarque que « *généralement, le terme "économie*

informelle" a été utilisé d'une façon très incohérente dans la littérature sur l'économie de développement qu'il nécessite une attention particulière. Selon la classification des néo-institutionnalistes, l'économie informelle comprend les activités économiques qui contournent les coûts administratifs et par conséquent elle s'exclut des avantages liés au respect des lois et des règles relatives à la propriété intellectuelle, aux licences commerciales, aux contrats de travail, à la protection contre les délits, à l'accès au système bancaire et de sécurité sociale ». On voit clairement à travers cette définition de Feige que l'économie informelle n'a rien de criminel même si elle ne respecte pas les règles d'affaires établies comme le suggèrent les néo-institutionnalistes. Cette taxonomie peut être schématisé comme suite :

Schéma taxinomique du secteur informel élargi



Source (Ado et Soparnot, 2022)

Il ressort de cette sous sectorisation de l'informel que les deux premiers sous-secteurs doivent être combattus avec des moyens juridiques dont disposent déjà les pays concernés. Il n'est ni question de les formaliser ni de les socialiser mais de les éradiquer complètement. Alors que pour les deux derniers sous-secteurs, il serait souhaitable de promouvoir des politiques innovantes pour mieux les valoriser. Pour l'économie informelle, il est de l'intérêt de l'économie africaine de mettre en place des nouvelles politiques de valorisation mieux structurées tenant compte de la réalité africaine que celles qui ont été préconisées dans les années 1980 (Mbaye 2014 ,Ado, 2022). Quant à l'économie non-déclarée qui regroupe l'ensemble de travail non déclaré, les activités à but personnel permettant de joindre « les deux bouts », des conditions doivent être créées pour qu'elle progresse vers l'économie sociale.

1.3. L'économie sociale : une perspective prometteuse pour le secteur informel

Si de nos jours il peut sembler comme une évidence de parler du social dans l'économie, il n'en a pas été toujours le cas. Au XIX^{ème} siècle, l'économie politique pure ou l'économie politique appliquée est une science des richesses qui cherche seulement les moyens les plus économiques pour fructifier les capitaux en s'abstenant de toute appréciation sur la valeur morale de son impact. Basant sur ce constat, certains auteurs, comme Le Play, Cheysson, Gide se donnent la mission de promouvoir une autre économie plus sociale notamment en France. D'ailleurs Gide (1905, 3) l'a magistralement bien définie comme une science qui traite de la réalité et des préoccupations de la vie en société. Cette économie étudie « *les rapports volontaires, contractuels, quasi contractuels ou légaux, que les hommes forment entre eux en vue de s'assurer une vie plus facile, un lendemain plus certain, une justice plus bienveillante et plus haute que celle qui porte pour tout emblème les balances du marchand* » (Gide 1905, p.3). Cette perception de l'économie est vue d'un mauvais œil par les libéraux comme Leroy Beaulieu qui estime que « *la confiance que l'on a dans une combinaison pour supprimer ou même pour adoucir les maux de l'humanité est un des plus frappants exemples de la*

badauderie humaine. Les uns tomberont en pâmoison devant les syndicats, les autres devant la société coopérative ». On entend par là que toute volonté visant à promouvoir l'économie sociale est susceptible de porter atteinte à l'accumulation de la richesse. Gide (1905, p 6) nous raconte que Cheysson qui rapporte ces propos de Beaulieu ne s'est pas empêché de rétorquer à ce libéral que ces institutions sociales ont certainement leur importance dans le sens où elles utilisent mieux la force existante pour améliorer les conditions de vie sociale.

Jusqu'au XX^{ème} siècle certains libéraux continuent de voir dans l'économie sociale un projet idéologique visant à promouvoir le socialisme qu'ils voient comme anti libérale et donc anti économique. Si l'on croit aux libéraux, évoqué la question sociale dans la performance des entreprises, et donc de l'économie, relève tout simplement d'un laxisme et d'un manque de rigueur d'analyse. C'est le cas Milton Friedman, prix Nobel d'économie, qui publia dans le New York Times que tout ce qui discutent sur les « responsabilités sociales des entreprises » se distinguent par leur laxisme, leur manque de rigueur analytique et manifestent leur volonté de prêcher un socialisme pur et sans mélange (Friedman, 1970). Il estime que seuls les êtres humains peuvent avoir une conscience, par conséquent une responsabilité. Les entreprises sont des créations artificielles, elles n'ont pas de conscience. En ce sens, elles ne doivent pas avoir de responsabilités. La seule responsabilité pour l'entreprise et même pour ses dirigeants est de faire plus de profits pour mieux rémunérer les actionnaires tout en respectant à minima les règles basiques et éthiques de la société. Une telle perception de l'économie n'est pas en mesure de réduire les inégalités sociales comme c'est le cas aux Etats Unis.

On voit clairement le fossé qui sépare l'économie appliquée, politique et l'économie sociale. Pourtant Gide (1905) propose qu'il ne faudra plus les opposer mais plutôt les considérer comme des disciplines complémentaires. C'est d'ailleurs cette position qui est appropriée pour le contexte africain qui doit concilier le développement, l'industrialisation et les questions du développement social. Le développement de l'Afrique doit apprendre des erreurs des pays déjà industrialisés pour éviter les externalités négatives notamment les inégalités sociales et les dégâts environnementaux tant sur la biodiversité que sur le climat. Le souci de trouver un équilibre entre les préoccupations économiques et les questions sociales est ce qui fait le fondement de l'Etat-Providence dans certains pays européens comme la France, la Belgique, l'Allemagne ou le Pays Bas qui pourraient être pris comme un exemple montrant qu'il est possible de concilier les deux positions. L'Afrique doit prendre ce qui a bien marché dans ces Etats-Providence pour tracer son modèle économique conformément à son contexte et la réalité de XXI^{ème} siècle.

Aujourd'hui plus que jamais l'économie sociale revient avec force dans le débat politique, économique et académique. En France, la LOI n° 2014-856 du 31 juillet 2014 définit l'économie sociale et solidaire comme « *un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé* » qui remplissent un certain nombre des conditions. Cette définition trouve son origine dans les travaux des premiers auteurs français ayant œuvré pour la reconnaissance de cette économie comme une discipline universitaire mais aussi comme un secteur capable de contribuer dans la création de la sociale. L'économie sociale se présente comme une alternative pour améliorer les conditions de vie de la population. Il se manifeste sous la forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations à condition que le fonctionnement interne et les activités soient fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Même les pays ultralibéraux comme le Royaume-Uni considèrent de plus en plus cette économie. En 2002, le gouvernement de Tony Blair a pris une décision inédite en lançant une « Coalition for Social Enterprise » et en encourageant la création de la « Social Enterprise Unit » pour améliorer la connaissance et surtout promouvoir les entreprises sociales dans tout le pays (Defourny 2004).

Le continent africain a besoin de ces genres d'initiatives et actions politiques pour amorcer un développement équilibré entre l'industrialisation et les questions sociales. Aujourd'hui, ce qu'on

entend fréquemment c'est plutôt le discours allant vers la création du secteur privé. On ne peut pas s'opposer à une telle initiative mais en orientant les stratégies uniquement vers la création du secteur privé, on risque de suivre le même cheminement du développement, d'industrialisation que les pays industrialisés ont suivi avec toutes les conséquences sociales et climatiques que le monde subit aujourd'hui. D'ailleurs récemment le Sénégal (juin 2021) et la Tunisie (octobre 2020) ont fait adopté et promulgué une loi sur l'ESS qui permet de la réguler et de la soutenir. Une autre voie est possible, celle qui consiste à valoriser le secteur informel notamment le sous-secteur de l'économie informelle sur lequel les politiques d'industrialisation peuvent être menées. Quant au sous-secteur de l'économie non comptabilisée, les Etats doivent encourager la création des organisations sociales pour améliorer les conditions de vie des africains car les contraintes budgétaires dans le secteur public limite les capacités des services publics et la régulation marchande du secteur privé est discriminante et ne peut générer du lien social.

Si rien ne se fait, les pays africains, notamment ceux de la CEDEAO, risque de se trouver avec un groupe d'entreprises qui s'organisent en oligopole défiant tout ordre sociale et juridique. Il y aura alors d'avantage d' inégalités sociales, d'injustices et davantage d' emplois précaires. Le risque , la menace qui pèse sur l'économie informelle est que plutôt que d' évoluer vers l'économie sociale et formelle, il risque plutôt de basculer vers l'économie criminelle est et non-comptabilisée. Dans ce cas tous les ingrédients sont alors bien réunis pour que la dynamique démographique et la jeunesse de ce continent deviennent dans l'avenir une masse de manoeuvre , un champs d'intervention pour les mafias, bref une bombe à retardement social et politique. Or cela peut être évité si dès aujourd'hui ces Etats peuvent agir sur les deux sous-secteur informels que nous avons mise en exergue dans cet exposé. Pour appuyer notre position, sur l'opportunité que nous allons illustrer nos propos avec deux témoignages lors d'une enquête au Niger.

2. Méthodologie

Sur la base de la théorie de l'allocation des talents pour la croissance économique développée par Murphy, Shleifer et Vishny (1991), nous avons mené du 26 juin au 7 août 2022 une recherche exploratoire² sur les raisons de la prolifération des entreprises informelles dans les États membres de la CEDEAO. Selon Murphy, Shleifer et Vishny (1991) la croissance économique des pays nécessite la mise en place d'un environnement favorable pouvant stimuler l'allocation de talents qui seront capables de devenir entrepreneurs. Ces auteurs observent que dans les pays où la proportion de diplômés d'écoles d'ingénieurs est élevée, l'économie croît plus rapidement que dans les pays ayant une proportion plus élevée de concentrateurs de droit (Murphy, Shleifer et Vishny 1991, 503). Les gens choisissent naturellement des activités qui leur rapportent des revenus élevés. Pour que les meilleurs talents évoluent vers la création de valeur, ils ont besoin d'un environnement incitatif. Par conséquent, lorsque des personnes talentueuses deviennent des entrepreneurs, elles sont capables de développer de nouvelles technologies, d'innover et de croître l'économie. En revanche, si les talents deviennent des spéculateurs, alors que l'essentiel de leurs revenus provient d'activités non créatrices de valeur, comme la spéculation, alors il y a une mauvaise allocation des talents qui sera préjudiciable à la création de valeur et au développement économique (Murphy, Shleifer et Vishny 1991). C'est ce que l'on peut observer au sein des Etats membres de la CEDEAO où beaucoup de talents et de courageux entrepreneurs orientent leurs activités vers l'informel, la spéculation et la pratique illégale au lieu de se formaliser et de créer de la valeur. Nous avons donc décidé d'approfondir ce constat avec une enquête dans certains pays de la CEDEAO.

² Cette enquête fera l'objet de plusieurs publications notamment une qui nous avons intitulé « *The Role of Public Administration Officials Working on the Borders of ECOWAS Member States in the Proliferation of Informal Enterprises* ».

2.1. Choix de la méthode et des cas étudiés

Nous avons voyagé dans les pays suivants : Abidjan (Côte d'Ivoire), Accra (Ghana), Lomé (Togo), Cotonou (Bénin) pour finir à Niamey (Niger). Tous ces pays sont membres de la CEDEAO. Le choix de ces pays est basé sur la question de la sécurité et le fort trafic de biens et de personnes sur cet axe routier. En effet, du fait de la forte tension des groupes terroristes, c'est l'un des rares axes routiers sécurisés qui peut permettre de visiter par la voie terrestre de nombreux pays de la CEDEAO. Travailler sur ce sujet est motivé par notre observation sur le phénomène socio-économique qu'est la proportion d'entreprises informelles dans l'économie africaine et particulièrement dans les États membres de la CEDEAO. Nous avons ensuite recherché dans la littérature l'historique de ce débat concernant le secteur informel. Ensuite nous avons essayé de comprendre si l'économie sociale ne peut être un canal permettant au sous-secteur de l'économie non déclarée à devenir un secteur puissant permettant un développement économique équilibré des pays africains notamment les États de la CEDEAO. Nous avons alors décidé d'approfondir notre observation générale par une observation directe pour vérifier cette situation en gardant à l'esprit la théorie de l'allocation des talents pour la croissance économique.

Dans nos collectes de données nous avons utilisé la méthode socio-anthropologique. Appelée aussi la méthode ethnographique, c'est une technique qualitative qui se veut plus près du phénomène que le chercheur souhaite analyser (De Sardan, 2008). La méthode ethnographique et d'observation nous a aidé à collecter les données en rentrant en interaction prolongée avec nos interlocuteurs. Dans ce travail, nous présenterons et analyserons deux cas dont un témoignage d'un salarié d'une entreprise de transport et un témoignage d'un opérateur économique au Niger.

2.2. Le recueil et la retranscription des données

Avec la méthode ethnographique l'objectif est de s'immerger dans la vie quotidienne de nos interlocuteurs. Nous les avons observés mais aussi les avons interviewés afin de collecter leur récit et décrire fidèlement ce que nous avons observé dans leurs vies quotidiennes. Nous présentons en annexe une brève transcription des témoignages des deux cas d'illustration.

3. Analyse des témoignages

Ces deux témoignages ont été retenus pour cette communication afin d'illustrer les enjeux de la valorisation de la création d'une économie sociale et plus solidaire pour le bien-être du peuple africain notamment les pays membres de la CEDEAO. Nous avons plus d'une dizaine de témoignages allant dans ce sens, et plusieurs enregistrements et écrits relevant de notre voyage sur les cinq pays cités ci-haut. Ces deux témoignages nous donnent un aperçu sur trois types d'activités dans le secteur informel comme nous l'avons expliqué dans la littérature.

La première activité qu'on peut observer dans le premier témoignage, c'est l'existence de l'emploi informel dans une entreprise formelle. Cela illustre la porosité de frontière entre l'informel et le formel. Ce qui se passe dans cette entreprise spécialisée dans le transport des personnes et le transfert d'argent n'est pas un cas isolé au Niger. Presque toutes les compagnies de transports sont dans la même situation comme nous laisse entendre le témoignage d'une de ces compagnies de transport. On observe que la relation entre l'entreprise et le salarié est une relation d'exploitation totale. L'individu n'est pas considéré dans son intégrité et sa dignité mais plutôt il est vu comme un misérable à qui l'entreprise apporte le secours. Dans ce milieu, les salariés sont généralement humiliés, aliénés, rabaissés et insultés par les dirigeants. Leur droit est bafoué. En plus, ils sont rémunérés en deçà de SMIC c'est-à-dire moins de 50 000 frcfa. L'administration qui est pourtant au courant de cette illégalité ne réagit pas. C'est comme si ces entreprises sont au-dessus de la loi. La question qu'on peut se poser ici est de savoir pourquoi malgré des signalements au niveau des autorités compétentes la justice n'a pas été faite ? En réalité c'est là où la question de la bonne gouvernance se pose avec acuité. Les patrons de ces entreprises sont généralement membre du parti politique au pouvoir. Dans

un rapport confidentiel que nous avons pu consulter, le régime actuel qui est là depuis une dizaine d'année a laissé développer la concussion, le trafic d'influence, les injustices et les inégalités sociales. D'ailleurs, le rapport en question va même plus loin en pointant du doigt certaines personnalités influentes du parti au pouvoir d'être de mèche avec les trafiquants de drogue.

On observe aussi d'après ce témoignage que les salariés n'ont pas de perspective d'avenir. Même s'ils ont un travail, ils peuvent du jour au lendemain se trouver au chômage sans indemnité suite à un licenciement abusif. Et cela même les grands groupes multi mondiaux, le font comme nous témoigne d'autres informateurs. En cas d'arrêt maladie, la précarité s'accroît car il n'y a aucune protection sociale et aucune prise en charge médicale. Cette situation crée d'avantage les inégalités sociales et fait du Niger l'un des pays les plus pauvres en terme d'indice de pauvreté et de l'IDH. Pourtant, la création des associations, des syndicats ou de coopérative garantie par l'Etat peut aider les salariés de cette entreprise à défendre leurs intérêts moraux et matériels. C'est d'ailleurs ce que notre interlocuteur souhaite.

Dans le deuxième témoignage deux observations sont possibles. D'une part on remarque qu'il y'a des activités qui sont potentiellement formalisables pour devenir des industries de production. C'est le cas de l'entreprise ORASOL. Cette entreprise a juste besoin d'un soutien des politiques pour qu'elle puisse devenir une véritable industrie capable de faire vivre la chaîne de valeur de l'élevage au Niger. Avec un suivi sérieux, alors il y aura davantage d'emplois qui pourront être créés autour de cette industrie contribuant ainsi à la réduction de chômage et de pauvreté dans ce pays. D'autre part on observe que malheureusement il y a des entreprises qui se tournent vers les activités plutôt criminelles. D'ailleurs ce sujet est très sensible et notre interlocuteur n'a pas voulu nous en parler. Or, nous avons été témoins de plusieurs événements très inquiétants sur la progression de la criminalité au Niger. Cela est d'autant plus inquiétant que certaines personnalités politiques et des milieux d'affaires sont impliqués dans cette économie.

4. Discussion

Cette communication contribue à un débat d'actualité et d'importance capitale pour l'avenir du continent africain que tout le secteur informel ne peut pas évoluer vers l'économie sociale. Alors que certains sous-secteurs de l'informel doivent être éradiqués (économie criminelle, économie non enregistrée), d'autres doivent être encouragés en facilitant soit leur formalisation vers des entreprises et industries compétitives sous forme de groupement de producteurs ou de coopérative comme le permet désormais l'OHADA sur la définition des sociétés coopératives³ (économie informelle) soit vers des organisations sociales solides comme les coopératives d'épargne et de crédit (COPEC) ou d'institutions de microfinance (IMF) voire associative qui seront en mesure de contribuer au bien-être et la paix sociale (l'économie non comptabilisée). Notre communication a essayé de mettre évidence que des entreprises ou d'industrie plus exactement leur formalisation n'est pas une réponse suffisante qu'il faut valoriser les acteurs de l'économie informelle en leur permettant de s'organiser dans des structures de l'économie sociale. Il faut pour cela s'appuyer sur un Etat de droit et des institutions sociales crédibles. D'après l'analyse du premier témoignage, on observe que les entreprises privées ne peuvent pas naturellement créer un climat social apaisé et un bien-être pour les salariés si rien ne les contraint à le faire. C'est d'ailleurs le plaidoyer de Le Play qui dès 1869 propose une réforme sociale à ses contemporains, ou encore Cheysson le disciple du premier qui défend en 1892 l'idée selon laquelle les institutions sociales sont nécessaires pour la paix sociale. Gide (1905) lui aussi abonde dans le même sens en estimant que les syndicats, les sociétés mutualistes, les coopératives peuvent y contribuer. Ces institutions sociales ont amélioré nettement les conditions de vie des travailleurs vivant dans la seconde moitié du XIXe siècle en Europe dans la précarité.

³ OHADA Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires, Acte uniforme relatif au droit des sociétés coopératives, Auscoop du 15/12/2010, entrée en application le 15/05/2011 ;

Notre analyse a essayé de montrer que l'Afrique a tout intérêt à encourager non seulement la formalisation de l'économie informelle mais aussi et surtout à stimuler la création des institutions sociales. Le manque d'une caisse de retraite fonctionnelle, de sécurité sociale, d'assurance chômage et/ou maladie est un handicap pour le développement économique et social. C'est d'ailleurs ce qui contribue au développement des activités informelles qui permettent au vaillant peuple de joindre « les deux bouts ». Ce que nous avons observé n'est pas en contradiction avec ce que Harth a décrit en 1973 sur le Ghana concernant les activités parallèles des personnes dont le salaire ne permet pas de vivre décemment. Le point de vue de Gourévitch (2005) va dans la même logique que notre analyse lorsqu'il estime que la création des entreprises dans l'informel est la conséquence d'une injustice sociale généralisée et dont la frustration conduit à la violence et au suicide. En effet, comme on peut bien le constater avec le témoignage de notre interlocuteur, la précarité pousse les personnes à se réfugier vers l'informel en l'adoptant comme un mode de survie. C'est pourquoi notre communication préconise la transformation de l'économie informelle et familiale. Ce à quoi Hugon (2010) souscrit lorsqu'il estime nécessaire la création d'une organisation de la société civile qui luttera contre l'arbitraire assurera la transparence et des entreprises pouvant, dans un contexte suffisamment sécurisé et stabilisé, prendre les risques nécessaires à l'investissement productif à long terme tout en assurant des mécanismes de redistribution efficaces garantissant une régulation des tensions sociales.

Une autre contribution de cette communication est relative à l'éclairage que nous avons essayé d'apporter sur le secteur informel. En effet, depuis l'acceptation du concept, l'instabilité terminologique et définitionnelle n'ont pas permis aux chercheurs de s'entendre ni sur la définition, ni sur la sectorisation encore moins sur la méthodologie de sa mesure et de sa formalisation. Notre travail à essayer de produire une nouvelle sectorisation peut-être qui ne fera pas de l'unanimité un secteur élargi qui mette en évidence les enjeux, les défis dans la création d'emplois inclusifs conforme au contexte africain. D'après le résultat de l'analyse des témoignages, on observe qu'effectivement toute sectorisation entre le formel et l'informel doit faire l'objet d'une sage prudence dans le sens où en Afrique et au Niger en particulier les deux secteurs sont en relation tantôt de coopération tantôt de concurrence selon la conjoncture. Cela confirme d'ailleurs l'analyse de Hugon (2012) qui estime que selon le contexte, le secteur informel est le fournisseur du secteur formel. Dans d'autres circonstance, l'informel est le concurrent du formel à tel point que Hernandez (1994) lui aussi se pose la question pourquoi malgré l'hostilité de l'environnement des affaires en Afrique, l'informel réussit mieux que les entreprises formelles.

On note aussi une contribution pas moins importante de cette communication sur la nécessité de définir le secteur informel non pas du point de vue de l'emploi comme l'ont fait Joly et Singer (1972) dans leur enquête mais plutôt du point de vue organisationnel. Comme on a pu l'observer dans le témoignage, l'emploi informel existe aussi bien dans l'entreprise informelle que dans l'entreprise formelle. Cette définition de l'informel du point de vue organisationnel est nécessaire lorsqu'on souhaite mettre en place des politiques visant la formalisation du secteur informel. On formalise une organisation, quant aux emplois on doit plutôt utiliser les institutions sociales et l'arsenal juridique déjà existant pour contraindre les entreprises à respecter la légalité. Or, pour les entreprises informelles, il faut d'abord créer un environnement incitatif qui stimulera naturellement leur transformation. En ce sens, la thèse d'Ado (2022) a décrit tout un processus permettant la formalisation sous certaines conditions des entreprises informelles vers des entreprises modernes.

Une dernière contribution de cette communication qu'il nous plaît de mentionner est relative à cette tendance de criminalisation de l'économie. En effet, comme nous l'avons expliqué dans la littérature que l'on ne doit pas confondre l'économie informel ou familiale d'avec l'économie criminelle, nous observons effectivement que cette distinction est clairement faite par notre interlocuteur. Cet opérateur économique qui connaît bien les deux secteurs, marque exactement les frontières entre ces différentes économies du secteur informel élargi. L'économie criminelle croit à une vitesse vertigineuse au Niger à tel point que si rien ne se fait, la stabilité de l'Etat sera profondément menacée. L'économie criminelle est alimenté, stimulée par la corruption dans les administrations d'Etat.

Malgré ces différentes contributions que nous venons d'énumérer, ce travail à quelques limites qu'il nous faut mentionner. Tout d'abord, on peut reprocher à cette analyse de ne pas valoriser l'aspect éducation qui est une variable pourtant importante permettant d'analyser les causes de la prolifération des activités informelles. En effet, l'éducation est une thématique que les auteurs comme Gide (1905) ont vigoureusement défendue et qui est en mesure de contribuer à mettre fin à certains vices sociaux. Il est clairement remarqué qu'au Niger, l'enseignement de qualité est réservé uniquement aux enfants dont les parents ont des moyens ce qui perpétue les inégalités sociales. Les résultats empiriques d'une analyse menée par Nafiou (2018) montrent que le taux élevé d'informalité augmente les inégalités de revenus, réduit le gain de productivité, la croissance, l'entrepreneuriat, l'avantage comparatif et le commerce international.

Une autre limite que l'on peut mettre en lumière ici, c'est le fait que le travail semble laisser entendre que le secteur informel a commencé dans les années 1970. Or, l'origine de l'économie informelle est très profonde. Elle dépasse la dichotomie entre formel et informel. Elle est plus une dichotomie entre le système économique endogène et le système économique importé. C'est une dichotomie entre le traditionnel (ce qui est ancré dans le territoire, qui est perçu comme « naturel ») et le moderne (qui est greffé donc génétiquement modifié et qui de ce fait est artificiel). Cette limite nécessite des travaux approfondis en utilisant une perspective historique et anthropologique.

Conclusion

Parmi les auteurs qui ont contribué à la vulgarisation de cette discipline en France on peut citer Frédéric Le Play. Ingénieur, professeur à l'École des mines, il est l'organisateur de la première exposition sur l'économie sociale en 1867 à Paris dont Gide (1905) estime qu'elle était une belle réussite dont il en garde le souvenir. Parmi les contributions de Le Play dans la promotion de l'économie sociale on peut notamment noter son souci permanent de sensibiliser les cadres industriels à la question sociale. Les ingénieurs doivent être sensibilisés afin d'avoir une relation humaine et de proximité avec les ouvriers pour une meilleure collaboration. Selon lui il faut que les ingénieurs soient sensibilisés sur la relation entre l'industrie et la vie, Émile Cheysson (1836-1910), théoriser et instillera aux élèves-ingénieurs la notion du « rôle social » de l'ingénieur. Selon Cheysson, l'ingénieur exerce plus qu'une fonction de direction technique de haut niveau, il doit veiller aux relations de travail et, au-delà, à la condition ouvrière hors de l'usine. Cette dimension sociale de la fonction implique une connaissance du groupe ouvrier dans l'atelier et du monde ouvrier à l'extérieur, grâce à une relation de proximité qui implique un contact régulier avec les ouvriers, le sens de l'observation et la pratique de l'enquête, condition nécessaire pour tenir un « rôle social »

La transition du secteur informel vers des économies territoriales, collectives et durables est une solution viable pour rééquilibrer les inégalités et les objectifs économiques, sociaux et environnementaux. Cependant, les chercheurs doivent clairement s'entendre sur la définition de ce secteur. Un consensus définitionnel est nécessaire ne serait-ce que régional afin de trouver un socle commun aux travaux empiriques permettant aux décideurs publics de prendre les initiatives cohérentes pour la transformation de ce secteur.

L'Afrique est à la croisée du chemin. Avec sa population, en pleine expansion, une jeunesse de plus en plus exposée et revendicative, une criminalité à la hausse et l'insécurité qui menace la survie de l'État, tous ces ingrédients doivent être des signaux d'alarme pour concevoir des politiques publiques dynamiques. Des solutions structurelles doivent être rapidement trouvées pour éviter le pire au continent. Parmi ces solutions structurelles, la transformation du secteur informel en fait partie. L'économie informelle doit être formalisée mais surtout valorisée, comme dans l'économie digitale où les exemples se multiplient, pour créer des entreprises permettant le développement économique de ce continent. Parallèlement les acteurs de l'économie familiale doivent converger vers la création de structures sociales voire à terme de grandes institutions sociales fédérant à la fois les initiatives entrepreneuriales et les activités informelles (cf Auscoop de l'Ohada) permettant de contrebalancer

voire de constituer des alternatives aux dérives d'une industrialisation extractive et d'un développement économique fondé sur des grands projets dit de développement mais surtout destructeur de l'environnement humain et naturel et prédateurs des ressources naturelles hydraulique et forestière du continent.

Bibliographie

Ado I. (2022) « L'entrepreneuriat dans les pays en développement : de l'entrepreneuriat informel au processus de formalisation des entreprises informelles au Niger », Thèse effectuée sous la direction de Richard SOPARNOT, soutenue publiquement le 26 janvier 2022.

Ado I. et Soparnot R. (2022) « Les raisons de la formalisation des entreprises informelles dans les pays africains : Analyse de trajectoire d'entreprises informelles au Niger », *Gérer et Comprendre*, N°150, p.54-64.

Arzano R. (1995) *Le financement de la petite entreprise en Afrique*, L'Harmattan, Paris

Ashin P. (2012) « L'argent sale pollue l'économie », *Finance & Développement*, Vol.49, N°2, p. 38-41

Benjamin N et Mbaye M.A. (2012), *Les entreprises informelles de l'Afrique de l'Ouest francophone : taille, productivité et institutions*, éd. Pearson, Paris

Davies, D. G. (1973) Review: A Critical Discussion of I.L.O. Report on Employment in Kenya: "Employment, Incomes and Equality: A Strategy for Increasing Productive Employment in Kenya by I.L.O.", *The Pakistan Development Review*, Vol. 12, No. 3, pp. 283-292

Defourny, J.(2004) « L'émergence du concept d'entreprise sociale », *Reflets et perspectives de la vie économique*, 2004/3 Tome XLIII, p. 9-23

Diarrah B. S. (2018) « Les coopératives en Afrique : cas de l'Ohada » <https://uncitral.un.org>

Diariso, B. (2019), « L'économie criminelle dans les menaces sécuritaires en Afrique de l'Ouest », *Afrique et Développement*, Vol. 44, No. 3, Numéro spécial sur Argent, sécurité et gouvernance démocratique en Afrique (III) (2019), p. 31-54

Dunoyer C. (1830) « Nouveau traité d'économie sociale », A. Sautelet, Libraires-Editeurs, Paris

Feige E.L., (1990). « Defining and estimating underground and informal economies: the new institutional economics approach », *World Development*, Vol.18, No 7

Friedman M., (1970), "The Social Responsibility of Business Is to Increase Its Profits" Published in: The New York Times Magazine, September 13, 1970. Copyright © 1970 by The New York Times Company. Reprinted by permission of The New York Times Syndicate, Paris, France.

Gide C.(1905) « L'économie sociale », Gallica, Bibliothèque nationale de France

Gourevitch J.P (2002) « L'économie informelle : de la faillite de l'Etat à l'explosion des trafics », Le Pré Aux Clercs, Paris.

Hernandez E-M., (1995). « L'entrepreneur informel africain et la démarche marketing », *Recherche et Applications en Marketing*, Vol.10, N°3, p 47-61

Hugon Ph, (2014) « L' « informel » ou la petite production marchande revisités quarante ans après », *Mondes en développement*, Vol. 2, N° 166, p. 17-30.

Hugon Ph, (2013) *L'économie de l'Afrique*, 7e édition La Découverte, Paris

Hugon, Ph., (2010), « Afrique 2030 : quels futurs possibles ? », *Revue internationale et stratégique*, Vol. 4 n° 80, p.175-182

I.L.O. (1972), "Employment, Incomes and Equality: A Strategy for Increasing Productive Employment in Kenya (Geneva: ILO)

Koutouzis M et Perez P, (2012) « *Crime, trafics et réseaux : Géopolitique de l'économie parallèle* », Ellipses, mai.

Koutouzis M et Tony J-F(2005) , « *Le blanchiment*, » PUF, collection Que Sais-je ? Paris.

Kuznets, S. (1955), "Economic Growth and Income Inequality" *American Economic Review*, XLVI,

Makki S., (2009), « La Corne de l’Afrique, un espace régional sous haute surveillance internationale », *Humanitaire* [En ligne], 22 | Juillet 2009, mis en ligne le 14 octobre 2009, consulté le 24 octobre 2022.

Mbaye M. A. (2014) « Secteur informel, emplois et transformation structurelle : Recommandations opérationnelles pour une politique efficace envers le secteur informel » Document préparé pour l’Organisation internationale de la Francophonie, Mars.

Muir, J. D. (1974). Compte rendu de [Employment, Income and Equality: A Strategy for Increasing Productive Employment in Kenya, (A Report of an Inter-Agency Team Financed by the United Nations Development Programme and Organized by the International Labour Office), Geneva, ILO, 1972, 600 pp.] *Relations industrielles / Industrial Relations*, 29(1), 232–234.

Murphy, K.M., Shleifer, A., and Vishny R. W., (1991), “The allocation of talent: implication for Growth”, *The Quarterly Journal of Economics*, Vol. 106, N°2, 503-530
Nkakleu, N., (2016), Les motivations des entrepreneurs aux pieds nus au Cameroun, XXV Conférence Internationale de Management Stratégique AIMS- Hammamet, Tunisie, 30 et 31 mai- 1 juin 2016

OCDE,(2003) Manuel sur la mesure de l’économie non observée

Rado, E. (1973) “Employment, Incomes and Equality. A Strategy for Increasing Productive Employment in Kenya”, *The Economic Journal*, Vol. 83, No. 331, pp. 969-971

Savoye A., (2008), « Frédéric Le Play, concepteur d'une éducation libérale », *Le Télémaque*, Vol., n° 33, p.31-44

Tabutin D. et Schoumaker B., (2020), « La démographie de l'Afrique subsaharienne au XXIe siècle : Bilan des changements de 2000 à 2020, perspectives et défis d’ici 2050 », *Population*, Vol. 75, n°2-3, p.169-295

Williams C.C. and Martinez A., (2014). “Is the informal economy an incubator for new enterprise creation? A gender perspective », *International Journal of Entrepreneurial Behaviour & Research*, Vol. 20 N°. 1, p. 4-19

Annexe:

Entretien cas 1: Un salarié d'une compagnie de transport des personnes et transfert d'argent

Le premier témoignage que nous exposons concerne un salariés d'une entreprise de transport. Nous avons eu son contact dans un groupe WhatsApp où on discute sur les dérive de certaines entreprises au Niger. Ces entreprises peuvent être nationale comme étrangère. Le cas présenté ici concerne une entreprise nationale et notre interlocuteur comme par contextualisé son témoignage.

Y'a deux jours de cela un témoignage circule sur les conditions de travail des agents de l'entreprise A spécialisé dans le transport et le transfert de l'argent. Tous les points soulignés sont vrais. Mais je viens témoigner qu'à l'entreprise B dont je suis salarié, la situation est plus délicate. D'ailleurs les agents de l'entreprise A sont mieux payés que ceux de l'entreprise B où je suis salarié car les agents de l'entreprise A travaillent moins que les agents de mon entreprise le fait que nous avons plus de clients qu'eux. Je vais vous restituer mon témoignage point par point :

✓ Relations entreprise et agent

Aucune relation administrative légale, l'agent n'a aucun contrat qui le lie à l'entreprise et ne bénéficie de rien que son pécule qui n'atteint même pas le SMIC d'un salarié nigérien. Même pas une carte professionnelle qui permet sa reconnaissance.

✓ Droits de l'employé

Pas de congé, pas de permission, pas de prime de caisse pour les caissiers, pas de pose dans les 8h de travail par jour, pour ceux qui sont en ville. Si non pour ceux de la campagne, ils travaillent tous les jours de l'année et ils sont seuls dans l'agence pour tout le temps qu'ils passeront à travailler dans l'entreprise. En plus pas de weekend. En cas d'arrêt maladie ton salaire est amputé durant la durée de ton absence. Pas de syndicat et ceux qui ont essayé, se sont vus renvoyer sous le regard complice de L'ANPE et de l'inspection de travail. À L'ANPE quand tu parles de ces entreprises, on te fait comprendre que ce des entreprises sont au-dessus de la loi et tu dois prendre ton mal en patience et laisser tomber l'affaire si tu veux garder ton emploi.

✓ Conditions de travail

Les conditions de travail sont pénibles. Des chaises en fer qui ne sont pas adaptées pour quelqu'un qui doit faire 8h assis. La grande majorité des bureaux des agences ne sont pas climatisés alors qu'au Niger la température avoisine les 42 degré dans certaines périodes de l'année. Les agents travaillent tous les jours fériés de l'année sauf le jour de la fête de Ramadan, le jour et le lendemain de la fête de Tabaski. D'ailleurs même là c'est parce qu'il n'y a pas des clients.

✓ Droit à la formation

Pour ceux qui sont à Niamey, quand un agent est convoqué pour un atelier de formation pour une journée ou plus, alors il est obligé de se prendre en charge lui-même. Il ne faut même pas espérer à avoir de per diem, alors que certains agent dépenses plus de 2 000fr CFA juste pour les frais de taxi pour assister à la formation. Pour ceux qui sont à l'intérieur du pays c'est encore pire car un agent peut être appelé convoqué à Niamey pour une affaire qui peut se résoudre au téléphone. Et c à l'agent de paie ses frais de transport aller-retour. Notez aussi qu'un agent qui se trouve à Diffa peut être convoqué au siège qui se trouve à Niamey sous ses propres frais, c'est-à-dire il va parcourir plus de 3000km aller-retour.

✓ Intimidation et harcèlement

Si par malheur un agent de caisse fait une erreur dans la comptabilité, l'agent doit payer l'écart sur place quelques sois la somme perdue. Occasion pour moi de témoigner une scène qui c'était produite devant moi à la direction quand j'étais convoquée sous mes propres frais. Une fille travaillant dans une agence de Niamey a perdue 300 000f CFA suite à un envoi de 30 000 auquel elle a ajouté par inadvertance un zéro. La fille s'est vue refuser son salaire et être obligé de solder le restant de la perte avant une semaine sous peine d'être traduite à la police judiciaire et perdre son boulot. Il a fallu l'intervention du père de la jeune fille pour que l'affaire soit réglée. Encore que le père de la jeune fille n'est pas n'importe qui, sinon elle aurait dû être licence sans droit avec obligation même de rembourser à l'entreprise.

En sommes l'entreprise n'a aucune considération pour les agents qu'ils soient les caissiers, les superviseurs, chefs d'agence, communicateurs ou autres. A chaque fois que tu réclame quelque chose, ils te font comprendre que c'est une aide qu'ils t'apportent en t'offrant un emploi. Et que tu dois tout subir sinon tu dégages si tu n'es pas content ! Notez bien que l'ANPE et les inspections de travail sont déjà corrompus, ils ne pourront rien faire devant ces entreprises qui sont au-dessus de la loi. Si vous voulez, vous pouvez vérifier mon témoignage dans les agences de l'entreprise B en interrogeant les agents, vous entendrez peut-être pire que ceux que je vous témoigne. En tout cas voilà ce dans quoi nous sommes. Nous n'avons personne pour nous défendre et nous sommes plus 1500 jeunes Nigériens en état d'exploitation.

NB : Ce témoignage a fait le buzz dans les réseaux sociaux notamment dans certains groupes WhatsApp au Niger.

Entretien cas 2 : Témoignage d'un opérateur économie nigérien

Dans notre enquête nous avons pu interviewer une personne que nous avons déjà interviewé durant nos travaux de thèse. C'est un homme d'affaires bien instruit, qui a une belle expérience dans plusieurs entreprises internationales implantées au Niger. Il a commencé ses activités dans l'informel, notamment dans l'exportation de tabacs vers la Libye dans les années 1990. Avec cette expérience dans le trafic de Marlboro, il a été contacté par un consortium anglo-indien qui est spécialisé dans le fer à béton où il a exercé en qualité de directeur commercial. Il nous raconte :

« Nous étions la première entreprise formelle qui vend le fer à béton au Niger. Cependant, cette expérience sera de courte durée à cause de la concurrence informelle. Les propriétaires de l'entreprise étaient contraints de vendre l'usine aux entrepreneurs informels nigériens. Les fers et les ciments coûtent plus chers dans notre entreprise qu'auprès des hommes d'affaires de katako. Vous voyez le marché de katako non ? c'est l'un de plus grands marchés de bazar de Niamey. Vous trouvez tout ce que vous cherchez là-bas et ces personnes qui agissent dans l'informel sont immensément riches comme vous ne pouvez pas imaginer.

Nous : Pourquoi vous avez arrêté la sous-traitance avec Marlboro ?

Je préfère ne pas aborder ce sujet. C'est une histoire compliquée. Il y avait trop de risque qui ont failli même me faire coûter la vie. Ces genres d'activités sont plus dangereux que l'économie informelle qui n'a pas de toutes les façons des risques. Le seul risque c'est les agents de fisc. Toute activité comporte de risque. Mais lorsque le risque peut porter atteinte à votre vie, autant se méfier. Après ces expériences tantôt dans l'informel, tantôt dans le formel, j'ai intégré le groupe Imperial Tobacco qui est le quatrième grand groupe mondial de tabac. Grâce à mes expériences dans l'informel qui m'a permis de bien maîtriser la problématique du commerce dans le nord du Niger, notamment vers la Libye, je suis resté avec cette société pendant vingt ans (20 ans). C'est une zone difficilement maîtrisable. C'est le désert, et il comporte beaucoup de danger notamment des bandits armés qui sèment la terreur dans le désert. Pour être tranquille, il faut connaître certains patrons des bandits armés et là vous pouvez moyennant justement une récompense vaquer sans souci à vos affaires. Mes activités informelles que je poursuivais ont moins de risque. J'importais le lait marque lahada, qui était populairement répandu au Niger dans les années 90 jusqu'en début 2000. Un produit de bonne qualité et à un bon prix. Nous ne produisons pas lahada, mais tout le monde peut avoir accès à ce produit à faible coût y compris les gens à revenu modeste. Comme quoi l'informel peut aider les pauvres.

Nous : Mais comment cela est-il possible ?

En fait, nous achetons le produit presque à vil prix en Algérie et nous traversons illégalement le désert avec. Une fois arrivée au Niger, la douane est complice évidemment ! Vous leur glissez quelque chose, ou quelque carton de lahada, ils vous laisseront tranquille. De toutes les façons, ils ne peuvent pas vous en empêcher, car c'est ce commerce qui ravitaille le Niger de ces produits de première nécessité. D'ailleurs, il n'y a pas que lahada dans ce commerce frontalier. Nous importons aussi du sucre et des pâtes alimentaires des pays voisins comme l'Algérie et la Libye. Oh lalala, le bon vieux temps comme on le dit. Vous ne pouvez pas imaginer comment était la Libye à l'époque de Mouammar Khadafi. Il y a de l'argent, tout le monde, les Libyens comme les étrangers vivent bien et y trouvent leur compte. Les affaires marchent bien. La zone où vous serez inquiet c'est le désert du Niger ou quelquefois celui de l'Algérie. Quand je vois la situation actuelle de ce pays, j'ai du mal à croire. Nous avons tous perdu. Les gens sont exposés et à tout moment vous pouvez perdre votre vie. J'ai de membres de famille et des amis qui ne sont plus de ce monde à cause de cette insécurité suite à la faillite de régime de Khadafi. Cette anarchie ne peut pas vous permettre de faire les affaires. Par contre, les trafics de la drogue, des armes, des êtres humains et des voitures volées sont en pleine effervescence. Avez-vous remarqué qu'ici à Niamey il y a beaucoup des véhicules 4X4 SUV marque Hyundai ? Ben ça vient de la Libye en général. Et la plupart ont été volés et revendus au Niger. Vous voyez comment les jeunes meurent dans le désert ? Ils arrivent en Lybie, ils sont pris par des trafiquants qui les envoient en Europe au risque et péril de leur vie. Des filles sont battues et violées. À l'époque de Khadafi, il n'y a pas ces genres de trafic. Les jeunes qui s'immigrent trouvent déjà du travail en Lybie et ne prennent pas ces risques inutiles pour traverser la mer. Parallèlement à mon poste j'exerçais des activités informelles, dans le négoce, mais aussi de la transformation. Par exemple, j'étais impliqué dans la production de kilichi à l'ONERSOL.

Nous : C'est quoi l'ONERSOL ?

L'ONERSOL c'est office nigérien de l'énergie solaire. C'est un organe qui fait la recherche sur l'usage du soleil pour produire de l'énergie. Le Niger est un pays très ensoleillé 12 mois sur 12. Nous avons voulu coopérer pour utiliser l'énergie solaire afin de moderniser le secteur de la charcuterie. Cette technologie dans l'usage des énergies propres aurait dû avoir un véritable impacte sur le sociale et l'environnement. Nous avons à cet effet voulu moderniser le kilichi du Niger. Le kilichi est une spécialité nigérienne qui est un art dans la charcuterie où la viande est laissée sécher au soleil après être bien assaisonnée. Il est exercé généralement par des bouchers venus en exode dans les centres urbains. Tout se passe dans des conditions hygiéniques déplorables, où la poussière et les mouches se déposent sur la viande mise en séchage au soleil brûlant du Niger. Nous avons voulu l'industrialiser, le moderniser et le produire dans des conditions qui respectent les basiques de normes hygiéniques et sanitaires. Les entrepreneurs qui sont dans l'informel ont un prix compétitif par rapport à nous, car ils n'ont pas les mêmes charges que nous même si la qualité et l'hygiène de notre produit auraient dû nous donner un avantage concurrentiel.

Nous : Alors parlez-nous de comment vous êtes arrivé à formaliser certaines de vos activités.

Vous me parlez de formalisation. Je crois qu'on stigmatise trop l'informel. L'informel pour moi est un désordre organisé. Malgré tout ce qu'on dit de l'informel, comme quoi c'est une activité désordonnée, de survie et de misère, les entrepreneurs informels s'en sortent tant bien que mal. Certaines entreprises informelles n'ont rien à envier aux entreprises formelles et d'ailleurs peuvent même les concurrencer, comme l'exemple de notre entreprise de fer à béton et de notre projet de Kilichi.